



Mining Indaba 2026 : ERG Africa et l'Entreprise Générale du Cobalt signent un Protocole d'Accord pour la formalisation d'une exploitation minière artisanale responsable en République Démocratique du Congo (RDC)

Cape Town, 10 février 2026 – En marge du Mining Indaba, en présence de Son Excellence M. Louis Watum Kabamba, Ministre des Mines de la République Démocratique du Congo, Eurasian Resources Group en Afrique (ERG Africa) et l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) ont signé un protocole d'accord (MoU) visant à renforcer une exploitation minière artisanale du cobalt durable et responsable en République Démocratique du Congo (RDC).

Ce MoU s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé destiné à renforcer la formalisation, la professionnalisation et la redevabilité de l'exploitation minière artisanale (ASM). Il prévoit l'octroi à EGC de droits miniers sur une zone d'exploitation, appartenant à ERG Africa et située dans la province du Lualaba.

Bien qu'aucune production d'ERG Africa ne provienne et ne proviendra de l'ASM, le Groupe s'engage, aux côtés d'EGC, du Programme Cobalt For Development mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et des communautés locales, à soutenir la structuration de ce secteur essentiel au développement économique du pays et à la transparence de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Ce projet pilote prévu dans ce MoU, vise à mettre en place un modèle structurant permettant d'améliorer les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux et de réduire les risques liés à l'exploitation informelle (incluant les droits de l'homme). Il devrait également renforcer la cohésion sociale au sein des communautés minières environnantes, améliorer la protection de l'environnement, et garantir la traçabilité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du cobalt, en cohérence avec la vision du Gouvernement congolais.

La cérémonie de signature s'est tenue en présence de Son Excellence, M. Louis Watum Kabamba, Ministre des Mines de la RDC, de Gino Buhendwa Ntale, Président du Conseil d'Administration d'EGC, d'Éric Kalala, Directeur Général d'EGC, ainsi que de Davron Vakhabov, Président Directeur Général d'ERG Africa.

La mise en œuvre sera réalisée en coordination avec le Ministère des Mines, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés et des Substances Stratégiques (ARECOMS), le SEAMAPE et le CEEC avec l'appui de la Gécamines. EGC assurera le pilotage opérationnel, tandis qu'ERG Africa agira en tant que facilitateur et la GIZ en tant que partenaire technique. Un opérateur tiers sera désigné pour superviser les opérations quotidiennes et des consultations publiques seront menées avec les communautés et la société civile.

S'exprimant lors de la cérémonie, M. Davron Vakhabov, Président Directeur Général d'ERG Africa, a déclaré lors de son allocution : « *Chez ERG Africa nous croyons que l'exploitation minière artisanale légitime joue un rôle socio-économique important en RDC. Soutenir la formalisation de l'ensemble des activités ASM dans le cadre légal est essentiel pour améliorer la sécurité, la transparence et le bien-être des communautés. La signature de cet accord, est un engagement concret dans cette direction. En conjuguant les expériences respectives des différentes parties, avec le soutien du Gouvernement, nous posons les bases d'un modèle porteur de transformation.* »

Pour sa part, Eric Kalala, Directeur Général d'EGC, a souligné : « *En encadrant et en supervisant l'exploitation minière artisanale sur un site délimité, nous garantissons une extraction minière responsable, conforme aux standards nationaux et internationaux avec pour objectif de développer un modèle répllicable à long terme. Je salue l'initiative d'ERG Africa, de faire avancer nos efforts à la formalisation de l'artisanat minier éthique et je suis convaincu qu'avec l'investissement de tous, cela ne peut être qu'un succès qui fera exemple.* »

Dans son allocution, Son Excellence M. Louis Watum Kabamba, Ministre des Mines de la RDC, a salué l'initiative en déclarant : « *Pour la RDC, la solution est la formalisation, non l'exclusion. Notre approche repose sur un devoir de diligence aligné sur les principes de l'OCDE, la traçabilité et l'approvisionnement responsable, tout en répondant aux besoins concrets des fabricants de batteries et des équipementiers en matière d'approvisionnement sûr et éthique. Un pilier central de cette stratégie est l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), mandatée pour organiser la production artisanale de cobalt à travers des zones ASM dédiées, des coopératives structurées, des points d'achat contrôlés et le respect des normes de sécurité et du travail. Cela crée les conditions d'un approvisionnement traçable et vérifiable auquel les acheteurs en aval peuvent faire confiance. L'État continuera de travailler avec les autorités locales, les coopératives et les entreprises afin de veiller à ce que la formalisation aille de pair avec les moyens de subsistance et la dignité. Ce protocole d'accord montre que la coopération – et non la confrontation – constitue la voie la plus durable.* »

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les priorités de Son Excellence, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, du Gouvernement de la RDC et du ministère des Mines, en faveur d'un secteur minier plus formalisé et plus transparent, générateur d'une croissance durable et inclusive

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Eurasian Resources Group Africa, Johannesburg
Communications.Africa@ergafrica.com or press@erg.net
www.ergafrica.com

Entreprise Générale du Cobalt (EGC) :
communications@egcobalt.cd
www.egcobalt.cd

À propos de Eurasian Resources Group Africa :

Eurasian Resources Group (ERG) est un groupe diversifié de premier plan dans le domaine des ressources naturelles, dont le siège social se trouve au Luxembourg. Il s'engage dans divers secteurs tels que l'exploitation minière, le traitement, l'énergie, la logistique et le marketing. Avec plus de 67.000 employés et sous-traitants, le Groupe est l'un des principaux employeurs dans l'industrie. ERG vend ses produits dans plus de 40 pays. Le principal actionnaire du groupe (40% des parts) est le Gouvernement de la République du Kazakhstan.

ERG est l'un des plus grands producteurs mondiaux de cobalt et de ferrochrome. Il est également un important fournisseur mondial de cuivre et de minerai de fer à haute teneur. En Eurasie, il est l'un des principaux fournisseurs d'alumine et le seul producteur d'aluminium de qualité supérieure du Kazakhstan.

Au Kazakhstan, ERG représente un tiers de l'industrie métallurgique et minière. ERG gère plusieurs des principales entités de production du Kazakhstan, dont Kazchrome, SSGPO, Kazakhstan Aluminium Smelter (KAS), Aluminium of Kazakhstan, Eurasian Energy Corporation, etc. Le Groupe est également un important fournisseur d'électricité et un grand opérateur ferroviaire en Asie centrale.

ERG Africa constitue également une part essentielle du portefeuille d'actifs internationaux du Groupe. ERG Africa est représenté en République Démocratique du Congo par ses principales filiales : Metalkol, Frontier, Boss Mining, COMIDE. En RDC, Frontier est la pierre angulaire de l'activité cuivre du Groupe et Metalkol est une importante opération de retraitement des rejets, qui est devenue l'un des plus grands producteurs de cobalt et l'un des principaux producteurs de cuivre au monde. Le groupe possède également une entreprise de cuivre et de cobalt en Zambie et des projets de développement en Afrique du Sud et au Zimbabwe, axés sur d'autres minéraux et produits. En outre, le groupe dispose de sa propre chaîne d'approvisionnement sur le continent par le biais de sa société de logistique SABOT.

Au Brésil, ERG développe BAMIN, un projet minier et logistique intégré dans l'État de Bahia, qui comprend la mine de fer de Pedra de Ferro, le port en eau profonde de Porto Sul et le tronçon associé de la nouvelle voie ferrée à grand gabarit FIOL.

À propos de l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC)

L'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), filiale de Gécamines, a été créée en 2019 par décret de l'État congolais. Elle détient le mandat exclusif portant sur l'achat, le traitement et la commercialisation des minerais stratégiques issus de l'exploitation minière artisanale en République Démocratique du Congo (RDC), notamment le cobalt, le coltan et le germanium.

EGC a pour mission de structurer et d'assainir l'exploitation minière artisanale en déployant des efforts soutenus pour renforcer les standards de gouvernance, de traçabilité, de responsabilité sociale et environnementale. À travers son action, EGC vise à sécuriser des chaînes d'approvisionnement transparentes, éthiques et économiquement viables, tout en maximisant les

retombées économiques pour les communautés locales et en répondant aux exigences des industries internationales.